



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Mmes et MM DARTEYRE - LEVET - PRIVAT - DE FARIA - MALFREYT - CLEMENT - CHARLAT - BOSCO - LAMBERT - SOLVIGNON - CROZATIER - DAVID - JEANPETIT - VERGER - DESOLME - VIOLETTE - SANTIANO - DESBONNETS - SZARAZ - VAL.

Procurations : C. LOURENCO pouvoir à M. DARTEYRE, E ? PEREIRA pouvoir à M. DARTEYRE, N. JUNIET-BOSCO pouvoir à M. BOSCO

Absents : /

Secrétaire : Aurore SZARAZ

Le compte rendu de la séance du 22 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1. ENERGIE : Groupement de commandes pour l'achat d'électricité du Département : approbation de l'acte constitutif du groupement de commande : *A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la dissolution du groupement de commandes ; approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés ; autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes.*

2. COOPERATION DECENTRALISEE : Renouvellement du protocole de coopération avec la commune de Touré Mbonde (SENEGAL) : *Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le protocole d'accord de coopération décentralisée pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

3. BUDGET : Compte de gestion 2020 : *A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020, par Messieurs les comptables, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

4. BUDGET- Compte administratif 2020 : *Après en avoir délibéré, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2020 qui présente un excédent global de clôture s'élevant à 229 187,97 €.*

5. BUDGET : Affectation du résultat 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve (1068) en investissement = 0 €

Report à nouveau en fonctionnement (002) = 76 517,93 €

6. BUDGET : Fixation des taux d'imposition pour 2021 : *Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 comme suit :*

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)= 37 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) = 94,99 %

7. BUDGET : Budget prévisionnel 2021 : *A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget prévisionnel pour 2021 qui s'équilibre à la somme de 2 565 770 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 684 900 € en section d'investissement.*

A 21h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.